

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
Séance du Mardi 21 Novembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 70

Pouvoirs : 16

Membres votants : 86

Date de la convocation : 14/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi vingt-et-un novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Danielle CAMUS, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Patrick DELANOUË, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Philippe LECOEUR (Suppléant de Georges MEZIERE), Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Didier MALCAVA, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Olivier PIQUENOT, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Colette RODRIGUE, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Jean DUTHILLEUL, Jean-Marie GOSSE, Sonia GUEDON, Pascal LAIGNEL, Didier LECOQ, Patrick LHOMME, Jean-Louis MADELON, Nadia NADAUD, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Sébastien ROEHM, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN.

Pouvoirs : Anne BARTHOW (Donne procuration à Nicolas GRAVELLE), Sabrina BECHET (Donne procuration à Sara FERAUD), Charles-Edouard DE BROGLIE (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Frédéric DELAMARE (Donne procuration à André VAN DEN DRIESSCHE), Simon JARAIE (Donne procuration à Pascal DIDTSCH), Lucette LECLERCQ (Donne procuration à Dominique MABIRE), Sébastien LERAT (Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER), Janine LEROUVILLE (Donne procuration à Manuel CHOLEZ), Yannick LUCAS (Donne procuration à Marion POULAIN), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Jean PLENECASSAGNE (Donne procuration à Sébastien CAVELIER), Jean-Claude ROUSSELIN (Donne procuration à Gérard LELOUP), Pascal SEJOURNE (Donne procuration à Marie-Lyne VAGNER), Josiane VARAISE (Donne procuration à Philippe DANNEELS), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL), Jean-Baptiste VOISIN (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT).

Délibération n° 162/2023 : Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2023

Il est rappelé qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite aux avancements de grade ;

Filière administrative :

Dans le cadre du recrutement d'un agent d'accueil à l'office de tourisme, il est nécessaire de créer et pourvoir un poste de rédacteur à temps complet.

Afin de maintenir en poste un gestionnaire des ressources humaines jusqu'alors sur un contrat de type accroissement d'activité, il est nécessaire de créer un poste de rédacteur.

Filière technique :

Dans le cadre du recrutement du chargé de prévention, il est nécessaire de pourvoir un poste de technicien principal de 1^{ère} classe.

Modification de durées hebdomadaires :

Suite à la fusion de trois circuits de transport scolaire, il convient de modifier la durée hebdomadaire d'une autre accompagnatrice.

En lien avec l'augmentation du temps pédagogique d'un enseignant artistique de 1^{ère} classe et d'un enseignant artistique de 2^{ème} classe, il est nécessaire de modifier leurs durées hebdomadaires de service.

Grade de l'agent	Durée hebdomadaire de service actuelle	Nouvelle durée hebdomadaire de service
Adjoint technique	6h16	7h50
Assistant d'enseignement artistique 2 ^{ème} classe	14h15	15h45
Assistant d'enseignement artistique 1 ^{ère} classe	6H30	8h00

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie de délibérer afin de modifier la durée hebdomadaire de service et d'adopter le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} décembre 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **ADOpte** ce tableau des effectifs à compter du 1^{er}décembre 2023
- ✓ **MODIFIE** la durée hebdomadaire présentée ci-dessus à compter du 1^{er} décembre 2023

GRADES		POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Filière administrative					
Adjoint administratif	27	3	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	12	0	1	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	12	0	4	0	0
Rédacteur	17	0	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	6	1	1	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	3	1	3	0	0
Administrateur	1	0	0	0	0
Attaché	11	0	2	0	0
Attaché principal	1	0	1	0	0
Attaché hors classe	0	0	1	0	0
Directeur territorial	0	0	0	0	0
DGA 40 à 80 000 habitants	0	0	1	0	0
DGS 40 à 80 000 habitants	1	0	0	0	0
<i>Total filière</i>	91	5	14	0	
Filière animation					
Adjoint d'animation	2	0	0	0	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	0	1	0	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	0	0	1	0	0
Animateur	3	0	0	0	0
<i>Total filière</i>	8	0	2	0	
Filière culturelle					
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique cl. N	2	2	2	1	
Professeur d'enseignement artistique hors C.	2	1	0	0	
Assistant d'enseignement artistique	11	10	2	0	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème Cl.	15	10	2	1	
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère Cl.	10	6	1	1	
Adjoint du patrimoine	0	0	2	0	
Adjoint du patrimoine principal de 2ème Cl.	1	0	0	0	
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère Cl.	1	0	0	0	
<i>Total filière</i>	42	29	9	3	
Filière sportive					
Educateur des APS	2	0	0	0	0
Educateur des APS principal de 2ème classe	0	0	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe des APS	3	1	1	0	0
<i>Total filière</i>	5	1	1	0	
Filière technique					
Adjoint technique	52	15	1	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	10	5	4	1	
Adjoint technique principal de 1ère classe	11	1	4	0	
Agent de maîtrise	5	0	5	0	
Agent de maîtrise principal	2	0	0	0	
Technicien	9	1	4	0	
Technicien principal de 2ème classe	1	0	1	0	
Technicien principal de 1ère classe	8	0	0	0	
Ingénieur	4	0	5	0	
Ingénieur principal	2	0	2	0	
Ingénieur en chef	0	0	0	0	
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0	
<i>Total filière</i>	104	22	26	1	
Total		250	57	52	4

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
70	16	86	0	86	0	86

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20231121-162_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Affichage : 30/11/2023